

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

LA SEANCE EST OUVERTE

**Implantation du C.N.F.P.T. Aquitaine dans la Z.A.C. "Coeur de Bastide" à
Bordeaux - Subvention d'équipement de la Communauté urbaine de Bordeaux -
Décision - Autorisation - Prévision**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, établissement public largement déconcentré, exerce, au travers de ses 28 délégations régionales, des missions liées à la formation, à l'organisation de concours et à l'emploi dans la Fonction Publique Territoriale.

La délégation Aquitaine du C.N.F.P.T., implantée de longue date dans le quartier de Mériadeck à Bordeaux, a décidé, du fait de ses besoins d'extension, de rechercher un nouveau site susceptible d'accueillir ses locaux et a porté son choix sur l'îlot C1 de la Z.A.C. "Cœur de Bastide".

Le programme envisagé, développant une SHON de 4 592m², répond à l'ensemble des fonctionnalités nécessaires aux activités d'un centre de concours interrégional (locaux administratifs et techniques, logistique, salles de formation et d'examen).

Le C.N.F.P.T. a engagé auprès de B.M.A., Aménageur de la ZAC, les démarches d'acquisition de l'emprise foncière correspondante, soit un terrain de 2504 m² représentant une SHON constructible de 5000 m².

Cette transaction s'est effectuée au prix de 459 459, 31 € H.T. (549 513, 33 € T.T.C.) conforme aux modalités prévisionnelles de financement de l'opération.

Notre Etablissement Public est aujourd'hui sollicité pour contribuer financièrement à cette acquisition dans le cadre du plan de financement suivant :

	€ HT	
• Ville de Bordeaux	114 864,82	(25 %)
• Conseil Général	114 864,82	(25 %)
• Conseil Régional	114 864,82	(25 %)
• Communauté Urbaine de Bordeaux	114 864,82	(25 %)
 TOTAL	 459 459,31	

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux, le maintien sur l'agglomération de la délégation régionale du C.N.F.P.T. représente un enjeu important en terme d'image. Il constitue par ailleurs une opportunité en termes pédagogiques qui ne peut que bénéficier aux agents communautaires de par la proximité des lieux de stage.

A ce titre, le choix de la ZAC « Cœur de Bastide » s'avère optimal compte tenu des synergies avec le pôle universitaire de gestion et des facilités de transport pour les stagiaires (proximité du tramway et lien direct avec la Gare Saint-Jean).

Pour ces raisons, il est proposé de donner à titre exceptionnel une suite favorable à cette demande de subvention d'équipement qui viendrait ainsi en complément de la cotisation obligatoire de 1 % prévue par l'article 12-2 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames, messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

DECIDER de l'octroi au C.N.F.P.T. d'une subvention d'équipement de 114 864, 82 € pour contribuer à l'acquisition des terrains nécessaires à l'implantation de la délégation Aquitaine dans la ZAC « Cœur de Bastide ».

AUTORISER Monsieur le président à signer la convention ci-annexée fixant les modalités de versement de ladite subvention.

PREVOIR les crédits correspondants au chapitre 65, article 65717, sous fonction 24, CRB D 010 dans le cadre du budget supplémentaire 2004

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. SERGE LAMAISON

